

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Jeudi 7 mars 2013

Membres élus présents ou représentés : M. Alfredo Gomez-Muller, Mme Cécile GUEIFFIER, M. Hubert Hardy, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, M. Maximilien Bullett, M. Mathieu Cluzel, M. Arnaud Lecoffre, Mlle Carol-Anne Loher-Jamot, M. Okana Rodrial Ngandzien, M. Julien Ouvrard, Mlle Mathilde Payen, Mlle Mélanie Thongsith, M. Aurélien Vinay, Mme Hélène Bezard, Mme Carole Dervault, Mme Christelle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Marie-Anne Boissière, M. Jean-Marie Ginesta, M. Stéphane Blardat.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, M. Bernard Buron, M. Alain Gueiffier, M. Bruno Boissavit, Mme Anne Azanza, Mme Véronique Brechet, Mme Carole Accolas, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Bénédicte Froment, Mme Caroline Gonzalez, Mme Joëlle Lardon, M. Benoit Wolf, Mme Pascale Garcia, Mme Stéphanie Rolin, Mme Christine Maisonneuve.

Correspondants pédagogiques : M. Christophe Hourieux, M. Hervé Marchais, Mme Bénédicte Montigny, M. Pierre Mouzet, Mme Nathalie Poirot, Mme Claudine Tacquard.

Personnes excusées : Mme Martine Pelletier, Mme Béatrice Boillot, Mme Concetta Pennuto, Mme Nicole Fanien.

Conseil Restreint

Etude des propositions pour les primes de responsabilités pédagogiques.

La proposition de Nadine Imbault au conseil est adoptée à l'unanimité dont une abstention.

Conseil Plénier

1. Approbation du compte rendu du CEVU 17 janvier 2013

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres du conseil.

2. Les Personnels

Prévision d'utilisation des emplois vacants à la rentrée 2014

Il s'agit du poste de Mme Zollinger, en gestion (6^{ème} section) mis à l'Agréation interne suite à son départ à la retraite le 1^{er} avril 2013.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

3. Informations générales

➤ Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

Le 28 février, le dossier de préfiguration devait être déposé au ministère. On doit compter une ESPE par académie, aussi les deux universités ont déposé un document commun. Nous attendons le retour de l'avis du ministère avec lequel nous aurons des échanges. Le 12 mai, nous devons avoir déposé le dossier définitif.

Pour le 28 février, les éléments suivants devaient composer le dossier : désigner un chef de projet, constituer un groupe de pilotage académique, définir le statut retenu, prévoir l'organisation générale de l'ESPE ainsi que l'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.

Concernant le chef de projet, il en faut un seul, or nous en avons désigné deux, Jean-Marc Houpert, chargé de mission Métiers de l'Enseignement et de la Formation (MEF) et préparations concours à Tours et Nathalie Magneron, Vice-présidente CEVU adjointe, Orléans.

Le groupe de pilotage académique est ainsi constitué, pour l'Université d'Orléans: N Magneron et O Combacau (directeur Adjoint IUFM), pour l'Université François-Rabelais de Tours : JM Houpert et N. Imbault, pour le Rectorat : N Montlivet (délégué académique à la formation des personnels) et O Cottet (conseiller attaché au cabinet du recteur pour le 1^{er} degré).

Le statut retenu a fait l'objet d'un débat qui a abouti à un accord. L'ESPE sera transitoirement rattachée à l'université d'Orléans jusqu'au 1^{er} janvier 2015 puis entrera dans le PRES ou dans la « communauté d'universités » dans laquelle les deux universités seront partenaires. L'ESPE sera une composante de la « communauté d'universités ». Les deux universités apporteront et décideront ensemble des moyens nécessaires au développement de l'ESPE.

L'organisation générale de l'ESPE se profile entre une direction et son conseil, un conseil d'orientation scientifique et pédagogique. De la direction, dépendront les services administratifs et communs, une direction des formations, une direction de la recherche et du développement. Il est également prévu un conseil d'école, des conseils de perfectionnement, des groupes disciplinaires de concertation et de développement.

Concernant l'organisation territoriale de l'offre de formation, une mention de master consacré aux concours du 1^{er} degré serait proposée dans tous les sites de l'académie . Pour la mention de master préparant au professorat de lycée-collège, la situation reste telle qu'actuellement. Les formations qui seront proposées à Tours et à Orléans seront cohabilitées au même format avec les mêmes volumes horaires et le même découpage en ECTS dans les blocs de formation.

Des premiers retours devraient arriver assez vite car le ministère s'était donné une dizaine de jours pour faire une première lecture des dossiers.

Pour le 12 mai, nous devons constituer le dossier complet avec tous les aspects suivants : l'Offre de formation master (maquettes), Sensibilisation en licence, l'accompagnement des Emploi d'Avenir Professeur (EAP), les dispositifs pour l'acquisition des compétences en langues, des compétences numériques, la description des équipes pédagogiques, la description de l'interaction entre les différents partenaires le lien avec la recherche, le modèle économique du projet.

Au niveau de l'université de Tours, une réunion a été organisée le 20 février avec les responsables de master Métiers de l'Enseignement et de la Formation (MEF), les correspondants IUFM. Une prochaine réunion est prévue aux alentours du 20 mars.

Avant la prochaine réunion, il faudrait que nous puissions disposer des parcours-type des concours qui avaient été promis par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) pour la mi-février. Nous devons également, nous être mis d'accord avec l'université d'Orléans sur le volume horaire dédié à chaque parcours de formation.

Les élus des listes coordonnées par le SNESUP proposent au CEVU une motion sur cette réforme des formations préparant aux métiers de l'enseignement. Après lecture du texte et discussion, Nadine Imbault, soumet le principe du vote sur la motion aux élus du conseil. Les élus acceptent le principe du vote par **28 votes pour** et 3 votes contre.

La motion est donc soumise au vote du CEVU. Elle est acceptée par 13 votes pour, 6 contres, et 12 abstentions.

➤ Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante

Ce schéma est mis en place dans le cadre d'une concertation régionale et territoriale. Des groupes de travail sur les thématiques suivantes se réuniront de février à avril (3 réunions):

- ✦ « optimiser l'offre et les modes de formation » piloté par les vice-présidents (VP) CEVU des 2 universités (Jean-Marc Zaninetti et Nadine Imbault) ».
- ✦ « qualité de vie étudiante » piloté par Hervé Amiard, directeur du CROUS ».
- ✦ « renforcer les visibilitées » piloté par Pierre Allorant, VP Pôle Régional d'Enseignement Supérieur (PRES) d'Orléans ».
- ✦ « relations socio-économiques. Promouvoir l'Enseignement Supérieur comme vecteur de développement économique et social » piloté par Loïc Vaillant et Bernard Deman du Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Centre (CESER) ».

A l'Université de Tours, un message du président a été adressé aux personnels les invitants à participer à ces thématiques.

Un document sera produit (version 1 fin mars, version finale début septembre) dans lequel seront définis des leviers et les acteurs qui contribuent à la réalisation des axes et actions proposées (selon une fiche type).

Enfin, une conférence sera organisée en juin 2013.

Groupe 1 offre de formation :

La première réunion a eu lieu le 22 février (plus de 30 personnes présentes) coanimée par Nadine Imbault et Jean-Marc Zaninetti.

Il a été rappelé les réflexions déjà engagées lors des assises territoriales et dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

Des échanges ont permis de définir les questions clés qui seront traitées lors des 2 prochaines réunions :

✦ *lisibilité de l'OF et orientation*

1. Orientation (post-bac) ((objectif surplombant dont les priorités suivantes sont des pré-requis)).
Question des filières sélectives, enjeu du fondamental (choix par défaut ?)
 2. Affichage des formations en termes de compétences, de débouché et de passerelles, de voies d'accès (Formation initiale et Formation continue)
- #### ✦ *stratégie de l'offre, carte de l'offre de formation et décloisonnement des parcours*
3. Carte de l'offre de formation, décloisonnement des établissements (contrainte de l'unité de lieu).
 4. Décloisonnement, passerelles entre formations de même niveau, ouverture aux partenariats, en particulier pour les publics en reprise d'étude.

La prochaine réunion du groupe 1 aura lieu le 12 mars et la dernière réunion le 5 avril.

Groupe 2 Qualité de la vie Etudiante

Ce groupe est présidé par Hervé Amiard, Directeur du CROUS. La première réunion s'est tenue le lundi 4 mars et a réuni des interlocuteurs des deux établissements et notamment un certain nombre d'étudiants. Bénédicte Delaunay présente au conseil le compte-rendu de cette réunion.

L'Observatoire Régional de la Vie de l'Etudiant a fait une présentation de l'existant et des informations connues suite aux enquêtes étudiantes.

➤ Service Commun de Documentation (SCD)

✦ **Présentation des nouvelles formations du SCD, MICADO par Anne Azanza**

Le service de documentation a mis en place un certain nombre d'outils à disposition des étudiants pour les aider dans leurs démarches et leurs recherches. Il s'agit ici de présenter toutes ces nouveautés. La présentation en séance figure en pièce jointe.

➤ Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle

✦ **Présentation de l'espace Mobil en ligne (CELENE) par Estelle Landeau**

Le Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion (MOBIL) en Licence est mis en place depuis le mois de janvier dans toutes les filières LMD en 1^{ère} année. Les étudiants ont assisté aux premières séances de Travaux dirigés et ont reçu la pochette MOBIL qu'ils conserveront pendant trois ans. Deux outils ont été créés pour les intervenants, les services administratifs d'une part et pour les étudiants d'autre part. La présentation figure en pièce jointe.

4. Pédagogie

➤ **Calendrier universitaire prévisionnel 2013-2014**

Nadine Imbault présente les grandes lignes du calendrier en indiquant que les répartitions plus précises seront effectuées dans un second temps. Il s'agit de nous décider sur la semaine d'accueil, les pauses et vacances communes, les dates des Unités d'Enseignement d'Ouvertures, les certifications CLES 2 ...

L'exception relative aux pauses communes concerne l'EPU car en janvier, les cours reprennent dès le 6 janvier sans période d'examens, aussi les congés d'hiver auront lieu une semaine avant le reste de l'établissement. Cette disposition ne concerne pas les étudiants des parcours PEIP.

Il est rappelé que les dates arrêtées dans ce calendrier, s'imposent à toutes les formations sans exception et que des aménagements ne peuvent être prévus ultérieurement.

La date retenue pour le CLES 2 est le 17 janvier. Ce jour là, aucun enseignement de langue pour non spécialistes ne pourra être organisé en licence, comme en master, en formation initiale comme en formation continue. Par ailleurs, les étudiants qui participeront à la certification seront autorisés à ne pas assister à leurs séances de travaux dirigés, aucun examen ou contrôle continu ne devra être organisé en licence 3 et en master (à l'exception des filières de langues pour spécialistes non concernés par le CLES2). Ceci permettra aux étudiants de passer la certification d'une part, et d'autre part facilitera la participation des enseignements à la certification. Les épreuves orales de l'après-midi demandent la participation d'un grand nombre de personnes.

➤ **Campagne d'habilitation des Diplôme Universitaire (DU) et inter-universitaire (DIU), en création et en renouvellement**

Nadine Imbault rappelle la méthode de travail adoptée pour l'étude des dossiers.

Les demandes de créations ont fait l'objet d'une expertise par un enseignant-chercheur rapporteur, en même temps que l'étude administrative du dossier par le Service des Etudes et de la Vie de l'Etudiant.

Pour les renouvellements, les dossiers ont été étudiés par rapport au bilan fourni, aux évolutions apportées, aux nombres d'inscrits les années précédentes. Les dossiers non modifiés habilités en 2012 sont reconduits automatiquement.

Le CEVU examine les dossiers dans leur globalité, même si la fiche financière et l'équilibre de la formation relève de la compétence de la commission des moyens (CM). Pour mémoire, un DU ou un DIU doit s'autofinancer.

Le SEVE transmet les dossiers votés par le CEVU à la Direction des Services Financiers pour présenter à la commission des moyens. Les dossiers doivent donc recevoir l'aval des deux structures le CEVU et la CM. Ils sont ensuite soumis au CA.

Les tableaux récapitulatifs de chaque proposition figurent en pièce jointe avec le résultat des votes du conseil.

5. Vie de l'Etudiant

➤ SEVE

✚ **Compte rendu de la commission FSDIE du 14 février 2013**

Le montant des crédits 2013 s'élève à 108 480 €.

La commission réunie le 3 décembre 2012 pour la révision des critères d'attribution des subventions a décidé que les porteurs de projets dont la demande de subvention serait supérieure à mille euros devraient présenter celui-ci devant les membres de la commission.

La matinée a donc été consacrée à recevoir les porteurs de 10 projets associatifs et 4 projets des services. L'après-midi, la commission a examiné l'ensemble des projets, soit 38 projets présentés par 24 associations ainsi que 4 projets présentés par 2 services.

La commission attribue des subventions à 28 projets associatifs pour un montant de 24 774 € et 5 000 € au projet d'un service. 10 projets associatifs et 3 projets d'un service sont rejetés par la commission. Le montant total des attributions s'élève donc à 29 774 €.

Ces décisions sont prises à l'unanimité par la commission.

Le solde du F.S.D.I.E pour l'aide aux projets s'élève donc à 78 706 €.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.

➤ OVE

✚ **Présentation du Conseil d'orientation de l'OVE**

● Evolution des activités de l'Observation de la vie étudiante (OVE) :

L'OVE est rattaché désormais à la Direction de la Vie étudiante. Un conseil d'orientation de l'OVE a été mis en place depuis octobre 2012

Il s'agit d'une nouvelle instance de pilotage de l'OVE, qui associe les vice-présidents Vie étudiante et CEVU, les directeurs et responsables de service concernés, ainsi que les directeurs de composante.

Le rôle de ce conseil est de discuter en amont du programme de travail de l'OVE, afin de mieux prendre en compte les besoins des directions, services et composantes, de coordonner des enquêtes réalisées dans l'établissement par les différents services, de valider, avant diffusion et publication, des études de l'OVE.

● **Charte de bonnes pratiques pour la transmission de données sur l'insertion professionnelle des diplômés aux responsables de licence professionnelle et de master**

Lors de la seconde réunion du conseil d'orientation de l'OVE le 7 février 2013, a été discutée la charte de bonnes pratiques pour la transmission de données sur l'insertion professionnelle des diplômés aux responsables de formation.

Afin de permettre la transmission par l'OVE aux responsables de licence professionnelle et de master, d'informations individuelles sur la situation professionnelle de leurs anciens étudiants (recueillies dans le cadre de l'enquête nationale annuelle sur le suivi de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur), tout en respectant la loi Informatique et libertés qui protège la confidentialité de ces données, il est proposé au CEVU une charte de bonnes pratiques que devront signer les responsables de formation et dans laquelle ils s'engagent à ne transmettre à aucun tiers les informations reçues.

● **Procédure de coordination des enquêtes menées par les services dans l'établissement**

- Afin de coordonner les enquêtes menées dans l'établissement auprès des étudiants, dans un souci notamment d'obtenir des taux de réponse plus importants, il est proposé au CEVU de valider une procédure, qui devra être désormais obligatoirement suivie, tant par l'OVE que par les autres services.

Les services devront faire remonter au Conseil d'orientation de l'OVE leurs projets d'enquêtes, afin que celui-ci arrête le calendrier des enquêtes de l'année suivante en fonction des priorités de l'établissement. L'OVE pourra apporter son expertise pour l'accompagnement de ces enquêtes.

- Parallèlement il est demandé aux enseignants d'informer le conseil d'orientation de l'OVE de leurs projets d'enquêtes et de tenter de les caler sur le planning mis en ligne.

La charte de bonnes pratiques comme la procédure de coordination sont soumises au vote du conseil et recueillent un avis favorable à l'unanimité.

6. Convention

UFR Arts et Sciences Humaines

➤ **Convention de partenariat entre le conservatoire et l'université pour la mise en place de la licence musique et musicologie, parcours musicien interprète**

Il s'agit d'une convention de partenariat entre le conservatoire à rayonnement régional (CRR) et l'université pour la mise en place de la licence musique et musicologie, parcours musicien interprète.

Les enseignements sont assurés par les deux partenaires. Pour entrer dans le parcours, les étudiants doivent avoir au moins le niveau du Certificat d'Etudes Musicales en instrument ou chant. Des tests d'entrée sont organisés par le conservatoire. Les étudiants s'inscriront dans les deux organismes. Les enseignants des deux établissements sont membres des équipes pédagogiques des formations dans lesquelles ils interviennent. Les équipes se réunissent au moins une fois par semestre. Le jury de la licence comprend au moins un représentant du CRR.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité.